

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX DE VALOIS

RÈGLEMENT 457-2022

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA MODIFICATION DU TITRE, DES ARTICLES 2, 3 ET 4 DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 443-2022 (RÉFECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE) ET DE L'ANNEXE A



ATTENDU le règlement 443-2022 concernant la réfection de la bibliothèque ;

ATTENDUE QUE le titre, les articles 2 à 4, ainsi que l'annexe A, doivent être corrigés, suite à l'ouverture des soumissions le 18 mai 2022 ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 27 juin 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu que le Règlement numéro 457-2022, soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit et est par le présent règlement ordonné, statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le titre du règlement 443-2022 est remplacé par :

Règlement ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 413 034 \$ pour le projet de réfection de la bibliothèque, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 413 034 \$.

ARTICLE 3 Le texte de l'article 2 du règlement 443-2022 est remplacé par le texte suivant :

Le conseil est autorisé à procéder aux travaux de réfection de la bibliothèque, selon les coûts décrits dans le document signé le 14 juin 2022 par Mme Joanie Ouellet, directrice des finances, et joint au présent règlement sous l'annexe A pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4 Le texte de l'article 3 du règlement 443-2022 est remplacé par le texte suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 413 034 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 5 Le texte de l'article 4 du règlement 443-2022 est remplacé par le texte suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 413 034 \$ sur une période de 25 ans.

ARTICLE 6 L'annexe A du règlement 443-2022 est remplacée par l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 7 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE TENUE LE 11 JUILLET 2022.

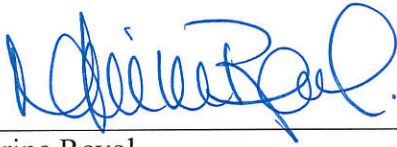
FAIT ET SIGNÉ à Saint-Félix-de-Valois, ce 15^{ième} jour du mois de juillet deux mille vingt-deux.

Avis de motion
27-06-2022

Adopté le
11-07-2022

Approbation ministre

Entrée vigueur


Audrey Boisjoly, mairesse
Marine Revol
directrice générale adjointe/
greffière-trésorière adjointe

ANNEXE A



RÈGLEMENT D'EMPRUNT 443-2022 (RÉFECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE)
MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT 457-2022

	NOTES	ARTICLE 5
SOUMISSIONS DES ADJUDICATAIRES	*	323 867 \$
IMPRÉVUES	10%	32 387 \$
SOUS-TOTAL 1		356 254 \$
HONORAIRES PROFESSIONNELS	**	25 700 \$
SOUS-TOTAL 2		381 954 \$
TAXES NETTES	4.9875%	19 050 \$
SOUS-TOTAL 3		401 004 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	3%	12 030 \$
TOTAL		413 034 \$

*Détail à l'annexe B / Soumissions acceptées de Toitures J.A. Turcotte inc. pour 54 980\$, de Classement Luc Beaudoin inc pour 19 110\$ et de Les Entreprises Philippe Denis inc. 249 777 \$

** Détail à l'annexe B

PRÉPARÉ PAR :


Joanie Ouellet, directrice des finances

EN DATE DU :

14 JUIN 2022

ANNEXE B



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

ORIGINAL

FORMULE DE SOUMISSION

Page 1..

RÉFECTIONS GÉNÉRALES**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS****Appel d'offres LO-AR02.11-2021**NOM DU SOUMISSIONNAIRE Les Entreprises Philippe Denis Inc.ADRESSE 1810, rue J.-A. Roy, Joliette, Québec, J6E 9H6TÉLÉPHONE 450-499-5536

FAX _____

COURRIEL info@entreprisesphilippedenis.comDATE 18 mai 2022**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS**600, chemin Joliette
Saint-Félix-de-Valois, Québec J0K 2M0

a/s de Jeannoé Lamontagne, directeur général

Monsieur,

Nous déclarons avoir pris connaissance du devis complet, des plans, des conditions générales et de tous les addenda émis, ainsi que de l'appel d'offre et autres documents de soumission concernant les travaux en titre. Nous nous engageons à réaliser le tout pour la somme forfaitaire de:

Deux cent quarante-neuf mille sept cent soixante-dix-septdollars (\$ 249 777,00)

plus

T.P.S. 5%

\$ 12 488,85

T.V.Q. 9.975%

\$ 24 915,26

TOTAL (taxes incluses):

\$ 287 181,11

Si le contrat est accordé dans les délais du cautionnement de soumission, nous nous engageons à compléter les travaux à livrer le bâtiment prêt pour l'usage auquel il est destiné au plus tard le 4 semaines après 2022,
le début des
travaux

INTR3504-G399 a.DOC

Hélu-Bellehumeur architectes inc.
Dossier 21-3504-G
Le 18 mars 2022



FORMULE DE SOUMISSION

Page 2...

Nous, soussignés, convenons et certifions:

Que nous avons visité et examiné attentivement le site des travaux et que nous avons considéré et évalué avec soin les facilités et difficultés inhérentes à l'exécution des travaux, telles que l'accès au site, les distances à parcourir pour l'entrée et la sortie des matériaux, les disponibilités pour les services temporaires d'aqueduc, de drainage d'électricité et de force motrice, les incertitudes de la température et la nature du sol et du roc, le cas échéant.

Que nous avons reçu tous les documents se rapportant à cette soumission, comprenant devis, plans, addenda et les conditions générales du contrat, et que nous les considérons satisfaisants.

Que nous nous engageons à respecter toutes les conditions et spécifications apparaissant audits documents.

Nous joignons à la présente soumission les documents suivants:

- **résolution de la compagnie** soumissionnaire autorisant le signataire de la soumission à signer cette soumission au nom de la compagnie.
- **garantie de soumission** pour un montant équivalant à au moins 10% de la soumission (sous forme de cautionnement valable pour **30 jours**).
- Formulaire **Déclaration du soumissionnaire** dûment rempli. (annexe I)
- **Attestation valide de conformité du Ministère du Revenu du Québec**
- **Attestation d'inscription à la CNESST**
- **Attestation d'assurance**
- **Permis ou licence d'entrepreneur**

Voici une ventilation du montant de notre soumission, incluant les noms des sous-traitants et fournisseurs que nous emploierons pour ce contrat:

ITEM	NOM DU FOURNISSEUR OU SOUS-TRAITANT	MONTANT DE LA SOUMISSION
Démolition et enlèvement	Nous-même	\$ 12 000,00
Métaux divers	Forge Arboit	\$ 11 920,00
Étanchéité et isolation	Nous-même	\$ 2 500,00
Verre et vitrage	Vitrierie Lafortune	\$ 34 720,00
Couvre-planchers	Omnisol	\$ 55 665,00
Peinture	Ayotte	\$ 25 986,00

Héti-Bellehumeur architectes inc.
Dossier 21-3504-G
Le 18 mars 2022

INTR3504-Gseao.DOC

AD



AS 5 NR



FORMULE DE SOUMISSION			Page 3...
Plomberie	<u>Spec 360</u>	\$	<u>7 760,00</u>
Électricité	<u>Léo Landreville</u>	\$	<u>46 785,00</u>
	Conditions générales, travaux divers, administration et profits	\$	<u>52 441,00</u>
	TOTAL DE LA SOUMISSION:	\$	<u>249 777,00</u>
	T.P.S. 5%:	\$	<u>12 488,85</u>
	T.V.Q. 9.975%:	\$	<u>24 915,26</u>
	GRAND TOTAL:	\$	<u>287 181.11</u>

Les Entreprises Philippe Denis Inc. par Philippe Denis
(nom de l'entreprise) (nom et signature)

Signé à Joliette, le 18 mai 2022
SOUMETTRE EN 3 COPIES

INTR3504-Gseao.DOC

Héту-Bellehumeur architectes inc.
Dossier 21-3504-G
Le 18 mars 2022



AS 6 NR



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Règlement n° 366-2018
Version administrative

ANNEXE I **DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE**

RÈGLEMENT 366-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Je, soussigné, en présentant la soumission ou offre ci-jointe (ci-après la « soumission ») à :

Municipalité de Saint-Félix-de-Valois

(Nom et titre du destinataire de la soumission)

Pour

Réfections générales Bibliothèque Municipale #LO-AR02.11-2021

(Nom et numéro du projet de la soumission)

à la suite à l'appel d'offres (ci-après l'« appel d'offres ») lancé par la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois

déclare ce qui suit et certifie que ces déclarations sont vraies et complètes à tous les égards

je déclare au nom de

Les Entreprises Philippe Denis inc. que :

- 1) j'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration;
- 2) je sais que la soumission ci-jointe peut être disqualifiée si les déclarations contenues à la présente déclaration ne sont pas vraies ou complètes à tous les égards;
- 3) je sais que le contrat, s'il m'est octroyé, peut être résilié si les déclarations contenues à la présente déclaration ne sont pas vraies ou complètes à tous les égards;
- 4) je suis autorisé par le soumissionnaire à signer la présente déclaration et à présenter, en son nom, la soumission qui y est jointe;
- 5) toutes les personnes dont les noms apparaissent sur la soumission ci-jointe ont été autorisées par le soumissionnaire à fixer les modalités qui y sont prévues et à signer la soumission en son nom;
- 6) aux fins de la présente déclaration et de la soumission ci-jointe, je comprends que le mot « concurrent » s'entend de tout organisme ou personne, autre que le présent soumissionnaire :
 - a) qui a été invité par l'appel d'offres à présenter une soumission;
 - b) qui pourrait éventuellement présenter une soumission à la suite de l'appel d'offres compte tenu de ses qualifications, de ses habiletés ou de son expérience.
- 7) je déclare (cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes) :
 - a) ☒ que j'ai établi la présente soumission sans collusion et sans avoir communiqué ou établi d'entente ou d'arrangement avec un concurrent;
 - b) ☐ que j'ai établi la présente soumission après avoir communiqué ou établi une entente ou un arrangement avec un ou plusieurs concurrents et qu'il divulgue, dans le document ci-joint, tous les détails s'y rapportant, y compris le nom des concurrents et les raisons de ces communications, ententes ou arrangements;
- 8) sans limiter la généralité de ce qui précède à l'article 7(a) ou (b), je déclare qu'il n'y a pas eu de communication, d'entente ou d'arrangement avec un concurrent relativement :
 - a) aux prix;
 - b) aux méthodes, aux facteurs ou aux formules pour établir les prix;
 - c) à la décision de présenter ou de ne pas présenter une soumission;
 - d) à la présentation d'une soumission qui ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres;
 - e) à l'exception de ce qui est spécifiquement divulgué conformément à l'article 7(b) ci-dessus;



Règlement n° 366-2018
Version administrative



9) en plus, il n'y a pas eu de communication, d'entente ou d'arrangement avec un concurrent en ce qui concerne les détails liés à la qualité, à la quantité, aux spécifications ou à la livraison des biens ou des services visés par le présent appel d'offres, sauf ceux qui ont été spécifiquement autorisés par la Municipalité ou spécifiquement divulgués conformément à l'article 7(b) ci-dessus;

10) les modalités de la soumission ci-jointe n'ont pas été et ne seront pas intentionnellement divulguées par le soumissionnaire, directement ou indirectement, à un concurrent avant la première des dates suivantes, soit l'heure de l'ouverture officielle des soumissions, soit lors de l'octroi du contrat, à moins d'être requis de le faire par la Loi ou d'être requis de le divulguer en conformité avec l'alinéa 7(b).

11) je déclare, qu'à ma connaissance et après vérifications sérieuses, aucune tentative d'influence, manœuvre d'influence ou pression indue ou tentative d'obtenir de l'information relative à un appel d'offres auprès du comité de sélection n'a été effectuée à aucun moment, par moi, un des employés du soumissionnaire, dirigeant, administrateur, associé ou actionnaire, et ce, dans le cas où un tel comité est chargé d'étudier notre soumission;

12) le soumissionnaire déclare (cocher la case appropriée à votre situation) :

a) ☒ aucune activité de lobbying n'a été exercée par le soumissionnaire ou pour son compte;

je déclare que je n'ai pas exercé et que personne n'a exercé pour le compte du soumissionnaire, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprise, de lobbyiste-conseil ou de lobbyiste d'organisation, des activités de lobbying au sens de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying (RLRQ chapitre T-11.011) et des avis émis par le commissaire au lobbying, au regard du processus préalable au présent appel d'offres.

b) ☐ des activités de lobbying ont été exercées par le soumissionnaire ou pour son compte;

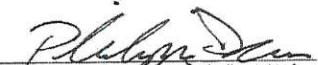
je déclare que des activités de lobbying au sens de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying (RLRQ, chapitre T-11.011) et des avis émis par le commissaire au lobbying ont été exercées par le soumissionnaire ou pour son compte en regard du processus préalable au présent appel d'offres public et qu'elles l'ont été en conformité de cette loi, de ces avis ainsi que du Code de déontologie des lobbyistes;

13) je déclare (cocher la case appropriée à votre situation) :

a) ☒ que je n'ai personnellement, ni aucun des administrateurs, actionnaires, associés ou dirigeants du soumissionnaire, de liens familiaux, financiers, d'affaires ou autres liens susceptibles de créer une apparence de conflit d'intérêts, directement ou indirectement, avec un ou des membres du conseil, un ou des dirigeants ou un ou des employés de la Municipalité;

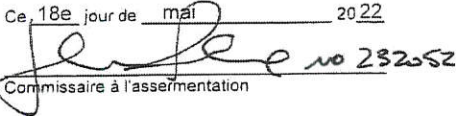
b) ☐ que j'ai personnellement ou par le biais des administrateurs, actionnaires, associés ou dirigeants du soumissionnaire des liens familiaux, financiers ou autres liens susceptibles de créer une apparence de conflit d'intérêts, directement ou indirectement, avec les membres du conseil, les dirigeants et/ou employés suivants de la Municipalité :

Noms	Nature du lien ou de l'intérêt


Signature du dirigeant ou de l'employé

18 mai 2022
Date

Assermenté(e) devant moi à Joliette

Ce, 18^e jour de mai 2022

Commissaire à l'assermentation



LEW-700
2017-11

Attestation de Revenu Québec

Cette attestation est délivrée à la personne suivante :

LES ENTREPRISES PHILIPPE DENIS INC.
1371, RANG NORD
SAINT-NORBERT (QUÉBEC) J0K 3C0

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1171902621

Elle atteste que la personne dont le nom figure ci-dessus répond, à la date de délivrance, aux conditions suivantes :

- Elle a produit les déclarations et les rapports exigés en vertu des lois fiscales québécoises.
- Elle n'a pas de compte en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu du Québec en vertu de ces lois fiscales ou, si elle a un compte en souffrance, elle se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
 - le recouvrement de ses dettes a été légalement suspendu;
 - des dispositions ont été convenues avec elle pour assurer le paiement de ses dettes, et elle n'est pas en défaut à cet égard.

Cette attestation est délivrée sous réserve des droits du ministre du Revenu, qui peut notamment procéder à toute vérification, à toute inspection, à tout examen ou à toute enquête. Le ministre peut aussi établir toute détermination, toute imposition et toute cotisation. Enfin, il peut rendre toute décision et recouvrer tout montant relativement à la personne dont le nom figure ci-dessus.

Numéro de l'attestation : 522162-CMMC-0924132

Date et heure de délivrance de l'attestation : 12 mai 2022 à 7 h 54 min 48 s

Date de fin de la période de validité de l'attestation : 31 août 2022

Certaines personnes pourraient être assujetties, selon certaines lois, aux obligations relatives à l'attestation de Revenu Québec, notamment l'obligation de vérifier l'authenticité de cette attestation. Pour plus d'information concernant les contrats visés par l'attestation de Revenu Québec, consultez notre site Internet au www.revenuquebec.ca.

AD



Les Entreprises Philippe Denis inc.

EXTRAIT DE RÉSOLUTION

IL EST RÉSOLU :

QUE la Société intervienne à l'appel d'offres *no LO-AR02.11-2021*, se rapportant à la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, réfections générale Bibliothèque Municipale.

QUE M. [ou Mme] Philippe Denis..... (indiquer le nom), président..... (indiquer la fonction), soit autorisé(e) par la présente à signer, pour et au nom de cette dernière, la Soumission et, s'il y a lieu, les ententes à intervenir suite à cet Appel d'Offres ainsi que tout document accessoire, nécessaire ou utile, afin de donner suite à la présente résolution.

Je certifie que ce qui précède est une copie fidèle d'une résolution adoptée par l'administrateur unique [ou les administrateurs] de Les Entreprises Philippe Denis inc. en date du 1er juin..... 2016, conformément à la Loi, aux documents constitutifs et aux règlements régissant celle-ci, cette résolution étant présentement en vigueur pour n'avoir été ni amendée, abrogée ou modifiée de quelque manière depuis son adoption.

DATÉE CE 18 mai..... 2022...

Philippe Denis
....., secrétaire



Loi sur le bâtiment (RLRQ, c. B-1.1)
Page 1 sur 2

MESSAGE

La validité de cette licence doit être vérifiée au
Registre des détenteurs de licence situé sur le site
Internet www.rfq.qouv.qc.ca ou auprès de la R.R.Q.
au 1800 361-0761 ou 514 873-0976.

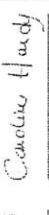
REpondANTS

Philippe Denis
Administration, Exécution de travaux de construction,
gestion de la sécurité 1.1, Gestion de la sécurité, Gestion
des chantiers et de chantiers 1.4, Gestion de projets et de
chantiers

..... 1 répondant(s) autorisé(s).

Régie du bâtiment du Québec


Président


Secrétaire

LICENCE D'ENTREPRENEUR

Numéro de licence : 5730-0469-01

ÉMISE LE : 2016-12-12

DATE D'ÉCHÉANCE ANNUELLE DE PAIEMENT : 12 décembre

Numéro de validation : 1-5426181438

TITULAIRE DE LA LICENCE

Les Entreprises Philippe Denis inc.
1371 rue Nord
Saint-Norbert QC
Canada J0K 3C0

CATÉGORIES ET SOUS-CATÉGORIES DE L'ENTREPRENEUR

La présente atteste que le titulaire est autorisé à soumissionner, organiser, coordonner, exécuter et faire exécuter les travaux de construction
inclus dans les catégories et sous-catégories mentionnées ci-dessous.

Catégorie entrepreneur général (annexe I)

- 1.1.2 Bâtiments résidentiels neufs visés à un plan de garantie
classe II
- 1.1.1 Bâtiments résidentiels neufs visés à un plan de garantie
classe I
- 1.2 Petits bâtiments
- 1.3 Bâtiments de tout genre
- 1.4 Routes et canalisation

Catégorie entrepreneur spécialisé (annexe II)

- 2.5 Excavation et terrassement
- 2.7 Travaux d'emplacement
- 3.2 Petits ouvrages de béton
- 4.2 Travaux de maçonnerie non structurale marbre et céramique
- 5.2 Ouvrages métalliques
- 6.2 Travaux de bois et plastique

11

MR

Régie
du bâtiment
Québec

MESSAGE

La validité de cette licence doit être vérifiée au
Registre des détenteurs de licence situé sur le site
Internet www.rbi.gouv.qc.ca ou auprès de la R.B.Q.
au 1 800 361-0761 ou 514 873-0976.

Loi sur le bâtiment (RLRQ, c. B-1.1)
Page 2 sur 2

LICENCE D'ENTREPRENEUR

Numéro de licence : 5730-0469-01

ÉMISE LE : 2016-12-12

DATE D'ÉCHÉANCE ANNUELLE DE PAIEMENT : 12 décembre

TITULAIRE DE LA LICENCE

Numéro de validation : 1-5426181438

Les Entreprises Philippe Denis inc.
1371 rang Nord
Saint-Robert QC
Canada J0K 3C0

CATÉGORIES ET SOUS-CATÉGORIES DE L'ENTREPRENEUR

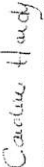
La présente atteste que le titulaire est autorisé à soumissionner, organiser, coordonner, exécuter et faire exécuter les travaux de construction
inclus dans les catégories et sous-catégories mentionnées ci-dessous.

- 7 Isolation étanchéité couvertures et revêtement extérieur
- 8 Portes et fenêtres
- 9 Travaux de finition
- 11.2 Équipements et produits spéciaux
- 12 Armoires et comptoirs usinés
- 13.5 Installations spéciales ou préfabriquées
- 17.2 Intercommunication téléphonique et surveillance
- 18 sous-catégorie(s) autorisée(s),

Régie du bâtiment du Québec



Président



Secrétaire



Le 20 avril 2022

Monsieur Philippe Denis
Les entreprises Philippe Denis inc.
1371, rang Nord
Saint-Norbert (Québec) J0K 3C0



Direction régionale de Lanaudière
432, rue De Lanaudière
Case postale 550
Joliette (Québec) J6E 7N2
Tél. : 450 753-2700 ou 1 800 561-4489
Téléc. : 866 331-5886

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1171902621

Objet : Réponse à une demande de validation de conformité - Santé et sécurité du travail

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande, sur la foi des renseignements qui nous ont été fournis et après analyse du dossier, nous vous confirmons qu'en date du 20 avril 2022, votre entreprise est **conforme** à l'égard des obligations suivantes envers la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) :

- transmettre la déclaration des salaires assurables versés;
- transmettre le ou les bordereaux de paiement selon les modalités prévues;
- effectuer les versements périodiques selon les modalités prévues;
- payer la cotisation due ou respecter une entente de paiement, advenant la présence d'une cotisation due.

À noter que la présente lettre ne dégage pas un donneur d'ouvrage quant au paiement de la cotisation relative à la santé et à la sécurité du travail due par un entrepreneur, et ce, en vertu de l'article 316 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Seule une attestation de conformité, demandée à la fin des travaux, est valable à cet égard.

Nous vous invitons à communiquer avec nous si vous avez besoin de renseignements supplémentaires à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Direction de la cotisation
des employeurs



Joliette, le 12 mai 2022

Les Entreprises Philippe Denis inc

Objet : Appel d'offres LO-AR02.11-2021
Réfections générales Bibliothèque municipale Saint-Félix de Valois

Numéro des polices d'assurance : 373-2932

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous désirons vous confirmer que vous pourrez obtenir de La Turquoise, les protections suivantes dans l'éventualité où vous obtiendrez le contrat en titre :

- Assurance Responsabilité civile des entreprises
 - Limite d'assurance 5 000 000\$
 - Franchise 2 500\$
- Assurance des chantiers, Formule étendue
 - Limite d'assurance équivalente à 110% de la valeur du contrat
 - Franchise 2 500\$

Nous espérons le tout conforme.

Veuillez Madame/Monsieur, accepter nos salutations distinguées.

Mélanie Dufresne
Courtier en assurance de dommages
Directrice de comptes